

La charte de Dons Solidaires

Dons Solidaires a toujours placé l'éthique au cœur de sa démarche, et son expérience lui a prouvé que le respect de certaines règles est essentiel au bon fonctionnement du mécénat de produits.

C'est pourquoi Dons Solidaires a mis en place une charte, encadrant la pratique du mécénat de produits, tant pour les entreprises mécènes que pour les associations récipiendaires.

1. Des produits de qualité

Les produits doivent être de consommation courante, non alimentaires, neufs et en parfait état, non périmés et facilement utilisables.

2. Une transparence totale

L'entreprise mécène doit pouvoir suivre le parcours de son don jusqu'au bénéficiaire final.

3. Un engagement pérenne

L'entreprise mécène doit s'engager sur la régularité des dons et la durabilité de son action.

4. Un acte gratuit

Les produits reçus par les associations caritatives ne doivent être ni revendus, ni distribués de façon incontrôlée.

5. Un besoin réel

Les associations caritatives doivent pouvoir refuser, sans préjudice, tout ou partie d'une donation si elle ne correspond pas à leurs besoins.

Retrouvez l'intégralité de la charte de Dons Solidaires sur :
www.donsolidaires.fr

Dons
Solidaires

L'ENGAGEMENT PAR LES PRODUITS

Pour plus d'informations sur notre action alliant développement durable et solidarité :

www.donsolidaires.fr

Contact : contact@donsolidaires.fr

13, Rue de Temara - 78100 Saint-Germain-en-Laye

Tél. : 01 39 16 86 97 - Fax : 01 39 16 49 36

L'ENGAGEMENT PAR LES PRODUITS

Donner plutôt que détruire, valoriser plutôt que gaspiller



Cette plaquette a été réalisée grâce au soutien du Crédit Agricole



Imprimé sur papier offset 100% recyclé

Dons
Solidaires

Association d'intérêt général,
Dons Solidaires agit pour le développement
du mécénat de produits en France depuis 2004

«Donner plutôt que détruire,
valoriser plutôt que gaspiller»

Le mécénat de produits : moins gaspiller, mieux partager

> De nombreuses entreprises disposent de stocks de produits neufs en parfait état qui n'ont plus de fins commerciales (changement de présentation, fins de série,...). Ces produits coûtent cher à l'entreprise en frais de stockage et leur destruction est souvent inévitable.

> Avec le mécénat de produits l'entreprise opte pour une alternative responsable à la destruction de ces marchandises. Elle confie ses produits à des associations caritatives et s'engage ainsi dans une politique de responsabilité sociale (RSE).

Un geste doublement efficace

> En évitant de détruire ces produits, l'entreprise réduit le gaspillage et agit pour le développement durable.

> En offrant aux plus démunis les moyens d'améliorer leur quotidien, l'entreprise lutte contre l'exclusion.

Dons Solidaires : la maîtrise du mécénat de produits

> Depuis 2004, Dons Solidaires milite pour le mécénat de produits en France. Cette association agit comme un facilitateur, rapprochant les entreprises du monde caritatif, et offrant à des milliers de personnes une meilleure qualité de vie.

**Dons Solidaires a acquis un savoir-faire professionnel,
basé sur 3 atouts clés :**

1. Un engagement gagnant-gagnant

> Pour les entreprises, car Dons Solidaires prend en charge le stockage et l'acheminement des produits, leur offrant une solution RSE simple, sûre et stratégique.

> Pour les associations, car Dons Solidaires est à leur écoute, leur offrant un accès direct et non contraignant à des produits qui répondent à leurs besoins.

2. Une plateforme logistique unique

> Grâce à des partenariats stratégiques avec Norbert Dentressangle pour le stockage et Geodis Calberson pour le transport, Dons Solidaires offre aux entreprises comme aux associations un service « clé en main », professionnel et efficace.

3. Un suivi systématique

> Du don initial au bénéficiaire final, Dons Solidaires suit le parcours de chaque produit, afin de répondre aux impératifs de chacun en matière de transparence, d'éthique et de confiance mutuelle.

Donner une nouvelle valeur aux produits de consommation courante

Les produits neufs non alimentaires que Dons Solidaires collecte et distribue permettent aux personnes défavorisées de vivre plus dignement et contribuent ainsi à leur intégration sociale.

■ Produits d'hygiène : rasoirs, gels douche, shampoings, etc.

■ Produits d'entretien : lessive, entretien de la maison.

■ Petit électroménager : séchoirs, fers à repasser, etc.

■ Vêtements et accessoires, notamment pour enfants et adolescents
jouets, jeux et accessoires de puériculture.

■ Fournitures scolaires : crayons, stylos, cahiers, sacs à dos, etc.